

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_049B-DE



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIERE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 21	
Votants : 28	
Pour : 28	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-049B - RÉGULARISATION DE L'ACTIF À L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2023-049 POUR ERREUR MATÉRIELLE

Le Conseil communautaire,

Monsieur le Président rappelle le cadre légal relatif au transfert de compétences :

VU les articles L.1321-2 et suivants du Code général des Collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la création de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes au 1^{er} janvier 2017,

CONSIDÉRANT la délibération n°DELIB_2021_190 du 9 décembre 2021 portant organisation de l'agence d'attractivité touristique à la suite de l'avis du CT et la commission SPL,

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de mettre à disposition des biens de l'actif à l'Agence d'Attractivité Touristique,

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de mettre à disposition les subventions afférentes à ces biens,

Monsieur le Président propose de mettre à disposition les biens énumérés ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Valeur brute
2051	SIGNALITIQUE GRAND SITE	RESTRUCTURATION RESEAU ITINERAIRES RANDONEE	31/12/2018	4 200,00
2051	9000575694261 2	PLATEFORME PILOTAGE TAXE DE SEJOUR TERRITOIRE	07/05/2019	4 368,00
2128	SMGTJC 016	AMENAGT SENTIERS DU GD SITE	31/12/2007	117 134,57
2128	10000016	ESPACES NATURELS ET RURAUX	18/06/2007	428,17
2128	10000017	CIRCUITS VTT	22/12/2014	13 156,00
2151	SMGTJC 020	AMÉNAGEMENT CIRCUIT VTT GRAND SITE	31/12/2009	1 424,44
2152	23000031	PANNEAU TOURISTIQUE COMMUNE	01/01/2015	928,05
2152	23000032	PANNEAU SIGNALISATION TOURISTIQUE	01/01/2015	1 600,00
21538	SMGTJC 021	PLAN DE RANDONNÉE NAUTIQUE TARN	31/12/2010	23 223,68
2158	SMGTJC 024	SIGNALÉTIQUE CIRCUIT MÉGALITHES	31/12/2009	8 340,28
21728	FLORAC0344	VIA FERRATA DU ROCHEFORT	11/12/2018	92 650,82
21728	10000083	REALISATION PARCOURS VTT	29/12/2014	75 592,80
21728	10000084	REALISATION D'UN PARCOURS VIA	12/07/2010	47 672,16
21728	10000085	VIA FERRATA ROUSSES	16/09/2010	47 648,64
2188	SMGTJC 030	SIGNALÉTIQUE SITES TOURISTIQUES	31/12/2007	17 306,24
2188	54000079	PANNEAUX ORIENTATION	31/12/2008	18 777,20

Il convient de mettre au rebus les biens suivant de l'actif :

Compte	N° inventaire	Désignation du bien	Date acquisition	Valeur brute
2088	62000026	AGENDA ETE	31/12/2007	3 277,04
21788	62000051	TELEPHONIE OFFICE TOURISME	18/04/2008	5 860,40

Monsieur le Président propose de mettre à disposition les subventions énumérées ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2023 :

imputation	Intitulé de la subvention	montant	année acquisition
1312	VIA FERRATA DE ROUSSES	8 940,00 €	2021
1313	CIRCUITS VTT	12 637,00 €	2015
1313	MISE EN PLACE DE CIRCUITS VTT	3 270,00 €	2014
1313	VIA FERRATA	12 450,00 €	2011
1313	VIA FERRATA DE ROUSSES	13 906,00 €	2021
1313	SENTIERS DE PETITE RANDONNEE	15 462,00 €	2022
1313	SENTIER DES GORGES DU TARN	16 970,00 €	2022
1314	VIA FERRATA	4 980,00 €	2011
1317	CIRCUITS VTT	15 647,30 €	2015
1333	VIA FERRATA	10 354,00 €	2011
1333	VIA FERRATA ROUSSES	2 320,00 €	2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_049B-DE



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE de mettre à disposition à l'agence d'attractivité touristiques les biens de l'actif, ainsi que les subventions qui s'y rapportent, tel qu'énoncées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou, à défaut Monsieur le Vice-Président délégué, à signer tout rapport ou certificat relatif à ces mises à disposition.

P/o Le Président,

Par délégation, Flore THEROND

1^{ère} Vice-Présidente,

